



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/5/Add.34  
31 mai 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE VERBALE DATÉE DU 30 MAI 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant d'apparentes violations de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 7 et le 9 mai 1995, il semble que 62 vols d'aéronefs à voilure fixe ou tournante aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'applique pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui ont été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera à l'annexe à la présente note des précisions sur l'itinéraire de ces vols au cours de la période sur laquelle porte le rapport.

Le nombre total des violations apparentes s'établit à présent à 5 041.

## ANNEXE

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés  
par la Force de protection des Nations Unies  
(7-9 mai 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
5002 5003 5004	7 mai	6 h 46 9 h 52 11 h 31	7 h 51 9 h 57 11 36	Le personnel de la FORPRONU a observé à trois reprises un hélicoptère bleu et blanc marqué d'une croix rouge qui décollait de Zenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
5005 5006	7 mai	6 h 50 14 h 10	6 h 55 14 h 15	Le personnel de la FORPRONU a observé à deux reprises un hélicoptère bleu et blanc marqué d'une croix rouge qui survolait ses positions. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
5007	7 mai	7 h 20	7 h 28	Le personnel de la FORPRONU a observé à 20 kilomètres au nord-est de Sarajevo un hélicoptère qui a ensuite disparu à 30 kilomètres à l'est de la ville. Ce vol non autorisé est parti d'une zone dont le contrôle est disputé.	Sud-Est Basse Faible
5008 5009 5010 5011 5012 5013 5014 5015 5016 5017	7 mai	8 h 00 8 h 16 9 h 26 9 h 40 10 h 50 11 h 25 11 h 49 12 h 05 12 h 49 13 h 02	8 h 03 8 h 19 9 h 29 9 h 43 10 h 53 11 h 28 11 h 52 12 h 08 12 h 51 13 h 05	Le personnel de la FORPRONU a observé à 10 reprises un hélicoptère bleu et blanc marqué d'une croix rouge qui survolait ses positions, à 22 kilomètres au sud-ouest de Sarajevo. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
5018 5019 5020	7 mai	13 h 26 14 h 07 18 h 12	13 h 31 14 h 12 18 h 17	Le personnel de la FORPRONU a observé à trois reprises un hélicoptère Mi-17 blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
5041	7 mai	5 h 44	5 h 48	Des avions AWACS ont repéré au radar un appareil, probablement civil, qui a coupé l'angle nord-est de l'espace où les vols ne sont pas autorisés, puis survolé Bijeljina. Ce vol non autorisé vraisemblablement suivi par les contrôleurs de la navigation aérienne a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Haute Grande
5021 5022 5023	8 mai	4 h 30 6 h 35 9 h 45	4 h 33 6 h 40 9 h 47	Le personnel de la FORPRONU a observé à trois reprises un hélicoptère Mi-17/hip blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui décollait de Zenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
5024	8 mai	6 h 50	6 h 53	Le personnel de la FORPRONU a observé à six reprises, un hélicoptère Mi-8/Hip blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui volait dans une zone située à environ 22 kilomètres à l'est de Konjic. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est et ouest Basse Faible
5025		8 h 15	8 h 18		
5026		8 h 50	8 h 53		
5027		10 h 50	10 h 53		
5028		11 h 00	11 h 03		
5029	12 h 40	12 h 43			
5030	8 mai	8 h 44	8 h 48	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un appareil, probablement un hélicoptère, qui volait à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est Basse Faible
5031	8 mai	9 h 08	9 h 10	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/Hip gris avec une bande bleue qui volait à 7 kilomètres au sud de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible
5032	8 mai	9 h 15	9 h 17	Le personnel de la FORPRONU a observé à trois reprises un hélicoptère Mi-17/Hip blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
5033		13 h 00	13 h 02		
5034		17 h 17	17 h 19		
5035	8 mai	12 h 12	12 h 14	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de couleur argentée marqué d'une croix rouge qui volait dans la région de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Basse Faible
5036	8 mai	12 h 23	12 h 27	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Hip vert camouflé marqué d'une croix rouge qui survolait la ville de Vitez, où il a ensuite atterri. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Basse Faible
5037	8 mai	12 h 55	12 h 57	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 blanc et bleu (numéro d'immatriculation T9-HAH) marqué d'une croix rouge qui atterrissait à Tarcin. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
5038	8 mai	13 h 26	13 h 41	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un avion inconnu qui venait d'un point situé à 10 kilomètres à l'est de Tomislavgrad et se dirigeait vers Sinj. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie. L'appareil a ensuite franchi la frontière et pénétré en Croatie.	Ouest Basse Faible
5039	8 mai	14 h 32	14 h 37	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un avion inconnu venant d'un point situé à 25 kilomètres à l'ouest de Posusje en Croatie et qui a ensuite franchi la frontière pour atterrir à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Basse Faible
5040	8 mai	17 h 20	17 h 22	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu qui survolait Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
5042	9 mai	4 h 52	4 h 54	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
5043	9 mai	11 h 17	11 h 27	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère Hip et des membres du personnel des Nations Unies ont observé un hélicoptère Mi-17 blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
5044 — 5053	9 mai	6 h 12	8 h 12	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8 marqué d'une croix rouge et d'une bande bleue et portant un carré noir à l'empennage, qui effectuait 10 rotations entre Gradina et Rakitnika (villages situés à une vingtaine de kilomètres à l'est de Konjic). Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est-ouest Basse Faible
5054 5055 5056	9 mai	7 h 50 8 h 19 11 h 40	7 h 52 8 h 21 11 h 42	Le personnel de la FORPRONU a observé à trois reprises un hélicoptère Mi-17 blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui atterrissait à Tarcin. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
5057 5058	9 mai	7 h 57 13 h 20	7 h 59 13 h 22	Le personnel de la FORPRONU a observé à deux reprises un hélicoptère Mi-17 blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui décollait de Tarcin. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
5059 5060	9 mai	10 h 10 17 h 00	10 h 12 19 h 02	Le personnel de la FORPRONU a observé à deux reprises un hélicoptère Mi-17 blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est-ouest Basse Faible
5061	9 mai	10 h 05	10 h 07	Des avions AWACS ont établi un contact radar et des chasseurs de l'OTAN un contact visuel avec un hélicoptère léger qui se trouvait à 30 kilomètres à l'est de Banja Luka. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Basse Faible
5062	9 mai	11 h 55	11 h 57	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère Hip qui volait à 5 kilomètres à l'ouest de Kiseljak. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Ouest Basse Faible
5063	9 mai	13 h 45	13 h 47	Des chasseurs de l'OTAN ont observé un hélicoptère qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible
5064	9 mai	16 h 55	16 h 57	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère qui volait à 20 kilomètres à l'est de Bihać. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Ouest Basse Faible